

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

ARRETE TEMPORAIRE
Arrêté portant permis de stationnement (travaux)
N° T143/2024

Le Maire de Corneilla-del-Vercol,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de l'entreprise JP services, représentée par Monsieur PHILIPOT Joseph en date du 19/12/2024 qui souhaite effectuer des travaux en occupant temporairement le domaine public devant le n° 23, Rue du Tonkin ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Du **vendredi 20 décembre 2024, 8h00 au vendredi 27 décembre 2024, 18h00** l'entreprise JP services, représentée par Monsieur PHILIPOT Joseph est autorisée à occuper temporairement le domaine public n° 23, Rue du Tonkin.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement pour un fourgon (2 places de parking) ;

Article 3

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4

l'entreprise JP services, représentée par Monsieur PHILIPOT Joseph est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Corneilla-del-Vercol, le 19 décembre 2024



Le Maire,

Christophe MANAS
Christophe MANAS